

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 07/07/2014

Date de la convocation:

01/07/2014

Date d'affichage:

02/07/2014

L' an 2014 et le 7 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 32

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, ROTH Marie-Louise, MM : KLIPFEL Jean-Louis, MULLER Jean, RICHERT Robert, SUSS Charles, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :

M. ISEL Roger.

Réf : 119.2014

Vote : A l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

**119.2014 : Elus : Représentants aux organismes extérieurs : SIVOM de
Wissembourg - SIVU de Soultz .**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 092.2014 du conseil communautaire du 28.04.2014 « Représentations : élections-désignations des représentants de la communauté de communes aux organismes extérieurs »,

Vu la délibération n° 102.2014 du conseil communautaire du 02.06.2014 « Elus : représentants aux organismes extérieurs »,

Considérant les règles de nomination des élus aux organismes extérieurs ci-dessous désignées, appels à candidatures et élections,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De compléter la délibération n°092.2014 et 102.2014 et de procéder aux précisions, élections et nominations des représentants de la communauté de communes ou du territoire au sein des organismes extérieurs suivants :

SIVOM de Wissembourg	3 délégués	Syndicat scolaire (enfants de Wingen scolarisés à Wissembourg). Le syndicat nous informe qu'il y a lieu de désigner trois membres, or seuls deux ont été désignés le 28.04.2014.	M. Jean WEISBECKER M. Georges HOCH 3 ^e membre : à désigner : proposition : Mme Laetitia GRAESE
SIVU – syndicat mixte Soultz-sous-Forêt	6 titulaires et 6 suppléants	Syndicat scolaire (enfants des communes de Pechelbronn scolarisé à Soultz). 6 délégués (3 titulaires et 3 suppléants) ont déjà été désignés le 28.04.2014, il s'agit de compléter cette désignation en précisant la qualité des membres (titulaires ou suppléants). Communes concernées : Lobsann, Merckwiller et Kutzenhausen.	Titulaires : Merckwiller : Mme Estelle LINDNER M. Eric CHAUVET Lobsann : Mme Bernadette KOCHER M. Damien MERKEL Kutzenhausen : Mme Marie-Louise ROTH M. Pierrot SITTER Suppléants : Merckwiller : M. Dominique SCHNEIDER M. Jean-Claude BALL Lobsann : Mme Sandra STOHR M. Jean-Yves JUNG Kutzenhausen : Mme Danielle ENGEL M. Christophe MOTZ

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 09/07/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

 